

Délibération publiée le  
28/04/2016  
Rendue exécutoire immédiatement

République Française

-----  
**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

---

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/221**

**Objet : Compte administratif 2015, compte de gestion 2015, affectation du résultat 2015**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 9                      Votants : 10                      Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

Membres présents :

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

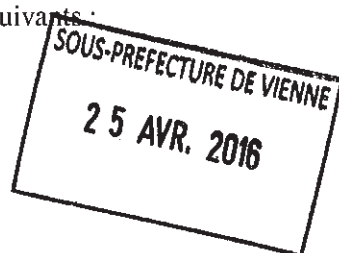
M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN

Le compte administratif 2015 du budget principal et du budget annexe présenté au comité syndical fait apparaître les résultats suivants :



Le Président du Syndicat Mixte s'étant retiré de l'assemblée,

1) Vote du compte administratif

Le Comité Syndical, après avoir entendu la présentation du trésorier :

- ⇒ **Prend acte** de la communication du compte administratif 2015 (annexe 1),
- ⇒ **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015 (annexe 2) relatives aux débits et aux crédits portés aux différents comptes et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ **Adopte** à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2015.

2) Approbation du compte de gestion

Le Comité Syndical, après avoir entendu la présentation du trésorier :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées en 2015 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Déclare que le compte de gestion (annexe 2) dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier du Roussillonnais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation du résultat 2015

Le Comité Syndical, après avoir entendu la présentation du trésorier qui précise que :

- Le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 554 227,04 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :
  - 358 623,59 € à la section d'investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé du budget principal 2016.
  - 195 603,45 € reportés à la section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget principal 2016.
- Le compte administratif du budget annexe fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 10 708 624,71 € qu'il est proposé de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget annexe 2016.

⇒ **Approuve** à l'unanimité des membres présents la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2015 et autorise le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération publiée le 27/04/2016.  
Revue exécutée immédiatement.

République Française

\*\*\*\*\*

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/222**

**Objet : Approbation du budget primitif 2016 : budget principal et budget annexe**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 10                  Votants : 11                  Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

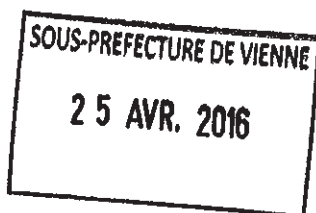
M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN

Monsieur le Président, faisant suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 4 mars 2016 et ayant proposé au Comité Syndical le budget primitif 2016 du Syndicat Mixte comprenant le budget principal et le budget annexe.



**Le Comité Syndical,**

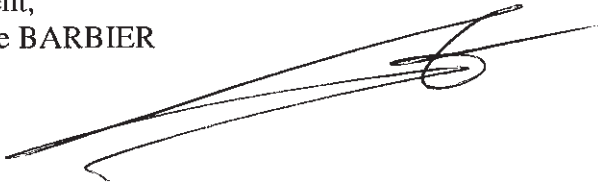
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le projet de budget primitif 2016,

**Après en avoir délibéré,**

☛ **Approuve** le budget 2016 ci-joint (annexe 1) présenté en budget principal et budget annexe et vote les crédits qui y sont inscrits.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Pierre Barbier'.

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS  
BUDGET PRINCIPAL 2016 - FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
011		<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
	60611	Eau et assainissement	4 000,00	4 000,00
	60612	Energie - Electricité	10 000,00	17 000,00
	60622	Carburants	7 000,00	3 500,00
	60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 000,00
	6064	Fournitures administratives	8 000,00	3 500,00
	611	Contrats prestations services	16 000,00	18 500,00
	6135	Locations mobilières	5 200,00	3 700,00
	61522	Entretien et réparations sur bâtiments	4 000,00	4 000,00
	61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 000,00
	6156	Maintenance	8 400,00	9 700,00
	616	Prime d'assurances	16 000,00	14 200,00
	617	Etudes et recherches	158 000,00	178 000,00
	6182	Documentation générale et technique	2 000,00	3 000,00
	6184	Versement à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00
	6188	Autres frais divers	12 800,00	11 000,00
	6225	Indemnités comptable, régisseur	1 600,00	1 100,00
	6238	Publicités, publications, relations publiques	35 000,00	53 000,00
	6251	Voyages et déplacements	10 000,00	10 000,00
	6257	Réception	4 000,00	6 000,00
	6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 500,00
	6262	Frais de télécommunication	10 500,00	9 500,00
	6281	Concours divers	3 800,00	6 000,00
	6288	Autres services extérieurs divers	210 000,00	93 500,00
	63512	Taxes foncières	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL 011</b>			<b>541 300,00</b>	<b>464 700,00</b>
012		<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
	6332	Cotisation au FNAL	200,00	200,00
	6336	Cotisations CNG,CG de la FPT	3 500,00	3 200,00
	6338	Autres impôts et taxes	500,00	500,00
	64111	Rémunération principale (PT)	104 000,00	66 000,00
	64112	NBI, SFT et indemnité de résidence (PI)	1 700,00	3 800,00
	64118	Autres indemnités (PT)	47 000,00	35 000,00
	64131	Rémunérations (PNT)	69 800,00	66 000,00
	64138	Autres indemnités (PNT)	10 500,00	35 000,00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	35 000,00	45 000,00
	6453	Cotisations caisses de retraite	38 000,00	25 000,00
	6454	Cotisations ASSEDI/C	4 200,00	6 300,00
	6455	Cotisation pour assurance du personnel	7 000,00	7 000,00
	6456	Cotisations FNC suppl familiale	4 000,00	4 000,00
	6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 500,00	1 500,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	700,00
	6488	Autres charges	5 400,00	4 800,00
<b>TOTAL 012</b>			<b>333 000,00</b>	<b>304 000,00</b>
042		<b>OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION</b>		
	6811	Dot Amort Immo Corporelles et Incorporelles	20 000,00	30 000,00
	675	Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00	0,00
<b>TOTAL 042</b>			<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
022		<b>Dépenses imprévues de fonctionnement</b>		
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 767,65	19 063,45
<b>TOTAL 022</b>			<b>1 767,65</b>	<b>19 063,45</b>
023		<b>Virement section investissement</b>		
	023	Virement à la section d'investissement	248 046,53	145 800,00
		Virement à la section d'investissement (1ère annuité de la vente 2014 des terrains à Isère Aménagement)	0,00	378 487,47
<b>TOTAL 023</b>			<b>248 046,53</b>	<b>524 287,47</b>
65		<b>Autres charges de gestion courante</b>		
	6574	Subv fonct person droit privé	9 400,00	170 600,00
<b>TOTAL 65</b>			<b>9 400,00</b>	<b>170 600,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>1 153 514,18</b>	<b>1 512 650,92</b>

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS  
BUDGET PRINCIPAL 2016 FONCTIONNEMENT  
RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
74		<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
		Participation Région	264 000,00	287 200,00
		Réajustement contribution 2009 à 2014	36 000,00	0,00
	7472	Subvention pour mi temps poste repart modal (GPRA)	30 000,00	30 000,00
		Subvention Région centenaire plateforme chimique	0,00	960,00
		Subvention Région convention innovation recherche	140 000,00	20 000,00
	7473	Participation Département	264 000,00	287 200,00
	74758	Participation Groupement de collectivités CCPR	264 000,00	287 200,00
	7478	Participation autres organismes		
		Subvention EPCI du GPRA - SM Rives du Rhône convention innovation recherche	10 000,00	10 000,00
	7478	Autres attributions et participations : fiscalité du pacte reversée par la CCPR (90% TFB communale Salaise et Sablons)	0,00	0,00
<b>TOTAL 74</b>			<b>1 008 000,00</b>	<b>922 560,00</b>
002		<b>Excédent ant fonctionn reporté</b>		
	002	Excédent ant fonctionn reporté	129 514,18	195 603,45
<b>TOTAL 002</b>			<b>129 514,18</b>	<b>195 603,45</b>
75		<b>Autres prod de gestion courante</b>		
	7551	Excédent budget annexe : 1ère annuité cession ten	0,00	378 487,47
<b>TOTAL 75</b>			<b>0,00</b>	<b>378 487,47</b>
70		<b>Produits des services</b>		
	7083	Location parking INSPIRA Nord	0,00	0,00
	70872	Remb frais par les budgets annexes	16 000,00	16 000,00
<b>TOTAL 70</b>			<b>16 000,00</b>	<b>16 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>1 153 514,18</b>	<b>1 512 650,92</b>

7551

## DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
23		<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>		
	2318	Travaux d'aménagement péniçe	412 000,00	30 000,00
		Raccordements maison de projet	24 000,00	0,00
		Taxe l'aménagement	18 000,00	15 000,00
<b>TOTAL 23</b>			<b>454 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
001		<b>Solde d'exécution d'investissement reporté</b>		
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	129 858,38	22 489,92
<b>TOTAL 001</b>			<b>129 858,38</b>	<b>22 489,92</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
21		<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
	2181	Agencement - aménagement	0,00	1 000,00
	2182	Matériel de transport	0,00	6 000,00
	2183	Matériel de bureau et informatique	18 287,44	1 000,00
	2184	Mobilier	35 000,00	2 000,00
	2188	Mission MO MAISON DE PROJET		
		Mission contrôle technique ALPES CONTROLES	36 712,56	0,00
		Mission CSPA ACE BTP		
<b>TOTAL 21</b>			<b>90 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
27		<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
	275	Dépôts et caution versées	600,00	0,00
	2764	Contrat de concession	2 399 400,00	5 700 000,00
<b>TOTAL 27</b>			<b>2 400 000,00</b>	<b>5 700 000,00</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
20		<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
	2031	Etude de développement et de gestion ferroviaire	130 000,00	150 000,00
		Assistance financements européen	18 000,00	15 000,00
	2051	Site internet	30 000,00	40 000,00
		Logiciel développement services inter entreprises	0,00	10 000,00
<b>TOTAL 20</b>			<b>178 000,00</b>	<b>215 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>3 251 858,38</b>	<b>5 992 489,92</b>

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS  
BUDGET PRINCIPAL 2016 - INVESTISSEMENT

## RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
021		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		
	021	Virement de la section de fonctionnement	248 046,53	145 800,00
		Virement de la section de fonctionnement 1ère annuité vente 2014	0,00	378 487,47
<b>TOTAL 021</b>			<b>248 046,53</b>	<b>524 287,47</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
024		<b>Produit des cessions</b>		
	024	Produit des cessions	0,00	0,00
<b>TOTAL 024</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
040		<b>Opération d'ordre entre section</b>		
	28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	10 000,00	12 000,00
	28182	Amortissement matériel de transport	3 000,00	3 000,00
	28183	Amortissement matériel bureau / informatique	7 000,00	9 000,00
	28184	Amortissement mobilier	0,00	6 000,00
<b>TOTAL 040</b>			<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
10		<b>Dotations fonds divers réserves</b>		
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	583 811,85	358 623,59
	10222	FCTVA	0,00	14 200,00
<b>TOTAL 10</b>			<b>583 811,85</b>	<b>372 823,59</b>
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
13		<b>Subventions d'investissement</b>		
	1321	Subvention Etat étude gestion ferroviaire 20% du montant de l'étude plafonné à 40.000 € HT	0,00	25 000,00
	1322	Participation Région	800 000,00	1 661 792,95
	1323	Participation Département	800 000,00	1 661 792,95
	13258	Participation Autres groupements CCPR	800 000,00	1 661 792,96
		Subvention EPCI du GPRA étude gestion ferroviaire 10.000 € TTC phase 1	0,00	10 000,00
	1328	Autres subventions		
		Subvention SNCF forfaitaire de 10.000 € HT étude gestion ferroviaire	0,00	10 000,00
		Subvention VNF forfaitaire de 10.000 € étude gestion ferroviaire	0,00	10 000,00
		Subvention CNR contrat de concession	0,00	0,00
		Subvention CNR étude gestion ferroviaire 20% HT du montant de l'étude plafonné à 40.000 € HT	0,00	25 000,00
<b>TOTAL 13</b>			<b>2 400 000,00</b>	<b>5 065 378,86</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>3 251 858,38</b>	<b>5 992 489,92</b>

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS**  
**BUDGET ANNEXE 2016 - FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
<b>011</b>		<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
	6015	Terrains à aménager	70 000,00	55 000,00
	6045	Achat d'études, prestations de service (terrains à aménager)	270 000,00	0,00
	608	Frais accessoire / terrains en cours d'aménagement	45 000,00	55 000,00
	614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	10 000,00
	61523	Entretien et réparations biens immobiliers	290 000,00	127 000,00
	617	Etudes et recherches missions syndicat mixte	30 000,00	30 000,00
	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	16 000,00	16 000,00
	63512	Taxes foncières	60 000,00	25 000,00
<b>TOTAL 011</b>			<b>791 000,00</b>	<b>318 000,00</b>
<b>CHAPITRE 022</b>		<b>DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 137,21</b>	
	022	Dépenses imprévues	51 137,21	857,83
<b>TOTAL 022</b>			<b>51 137,21</b>	<b>857,83</b>
<b>CHAPITRE 023</b>		<b>Virement à la section d'investissement</b>		
	023	Virement à la section d'investissement	10 498 590,50	10 634 719,21
<b>TOTAL 023</b>			<b>10 498 590,50</b>	<b>10 634 719,21</b>
<b>CHAPITRE 042</b>		<b>Opérations d'ordre entre section</b>		
	60315	Variation stocks terrains à aménager	10 157 468,36	10 549 551,97
	6811	Dotation aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	4 000,00
<b>TOTAL 042</b>			<b>10 157 468,36</b>	<b>10 553 551,97</b>
<b>CHAPITRE 65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>		
	6522	Reversement excédent du budget annexe au budget principal : 1ère annuité cession terrains 2014 à Isère Aménagement	0,00	378 447,67
<b>TOTAL 65</b>			<b>0,00</b>	<b>378 447,67</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>21 498 196,07</b>	<b>21 885 576,68</b>

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS**  
**BUDGET ANNEXE 2016 - FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
<b>74</b>		<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
	7472	Participation Région	67 000,00	112 800,00
		Réajustement participation 2009 à 2015	200 000,00	0,00
	7473	Participation Département	67 000,00	112 800,00
	74758	Participation Groupement de collectivités CCPR	67 000,00	112 800,00
	7478	Autres organismes CNR convention	0,00	0,00
<b>TOTAL 74</b>			<b>401 000,00</b>	<b>338 400,00</b>
<b>CHAPITRE 002</b>		<b>Excédent antérieur reporté fonctionnement</b>		
	002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	10 296 527,71	10 708 624,71
<b>TOTAL 002</b>			<b>10 296 527,71</b>	<b>10 708 624,71</b>
<b>CHAPITRE 042</b>		<b>Opérations d'ordre entre section</b>		
	60315	Variation stocks terrains à aménager	10 784 668,36	10 820 551,97
<b>TOTAL 042</b>			<b>10 784 668,36</b>	<b>10 820 551,97</b>
<b>CHAPITRE 70</b>		<b>Produits des services</b>		
	7015	Vente de terrains aménagés	0,00	0,00
	7083	Location salle de réunion	0,00	2 000,00
	70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL 70</b>			<b>4 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>CHAPITRE 75</b>		<b>Autres produits de gestion courante</b>		
	752	Revenu des immeubles	12 000,00	12 000,00
<b>TOTAL 75</b>			<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>21 498 196,07</b>	<b>21 885 576,68</b>

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS**  
**PROJET BUDGET ANNEXE 2016 - INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
001		Solde d'exécution d'investissement reporté		
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	9 482 408,30	10 243 182,00
<b>TOTAL 001</b>			<b>9 482 408,30</b>	<b>10 243 182,00</b>
040		Opérations d'ordre entre section		
	315	Terrains à aménager	10 784 668,36	10 820 551,97
<b>TOTAL 040</b>			<b>10 784 668,36</b>	<b>10 820 551,97</b>
27		PARTICIPATIONS		
	2764	Créances / particuliers et autres personnes de droit privé	0,00	0,00
<b>TOTAL 26</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16		REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		
	168758	paiement N° 4 /5 CCPR (1.348.650,20)	1 348 650,20	1 348 650,20
<b>TOTAL 16</b>			<b>1 348 650,20</b>	<b>1 348 650,20</b>
23		IMMOBILISATIONS EN COURS		
	2318	Quote part Travaux péniche	123 652,87	9 000,00
<b>TOTAL 23</b>			<b>123 652,87</b>	<b>9 000,00</b>
21		Immobilisations corporelles		
	2183	Matériel de bureau et informatique	11 000,00	6 000,00
	2184	Mobilier	24 000,00	6 000,00
<b>TOTAL 21</b>			<b>35 000,00</b>	<b>12 000,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>21 774 379,73</b>	<b>22 433 384,17</b>
-----------------------	--	--	----------------------	----------------------

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS**  
**PROJET BUDGET ANNEXE 2016 - INVESTISSEMENT**  
**RECETTES**

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2015	BP 2016
10		Dotations fonds divers réserves		
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
<b>TOTAL 10</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021		Virement de la section de fonctionnement		
	021	Virement de la section de fonctionnement	10 498 590,50	10 634 719,21
<b>TOTAL 021</b>			<b>10 498 590,50</b>	<b>10 634 719,21</b>
040		Opérations d'ordre entre section		
	315	Terrains à aménager	10 157 468,36	10 549 551,97
	28183	Amortissements matériel de bureau et informatique	0,00	2 000,00
	28184	Amortissements mobilier	0,00	2 000,00
<b>TOTAL 040</b>			<b>10 157 468,36</b>	<b>10 553 551,97</b>
27		Autres immobilisations financières		
	2764	Païement n° 1/5 cession de terrains 2014 à Isère Aménagement	0,00	378 487,47
<b>TOTAL 27</b>			<b>0,00</b>	<b>378 487,47</b>
13		Subventions d'investissement		
	1322	Région	433 000,00	288 875,17
	1323	Département	256 734,00	288 875,18
	13258	Autres groupements de collectivités CCPR	414 934,00	288 875,17
<b>TOTAL 13</b>			<b>1 104 668,00</b>	<b>866 625,52</b>
23		IMMOBILISATIONS EN COURS		
	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	13 652,87	0,00
<b>TOTAL 23</b>			<b>13 652,87</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>21 774 379,73</b>	<b>22 433 384,17</b>



Délibération publiée le 28/04/2016.  
Revue exécutoire immédiatement.

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/223**

**Objet : Reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe au budget principal du syndicat mixte**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

**Membres présents :**

Présents : 10                  Votants : 11                  Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

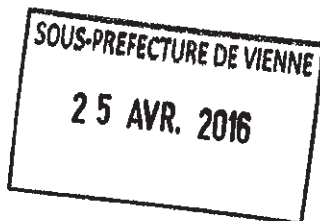
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Les compétences du syndicat mixte portent notamment sur les actions d'acquisition et de cessions de terrains. En application de l'article 260A du Code Général des impôts, ces opérations sont soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Par délibération n° 2009/006 du 11 mai 2009, le comité syndical a opté pour l'assujettissement à la TVA de l'ensemble des opérations relevant des acquisitions et cessions foncières.

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux syndicats mixtes, le syndicat a l'obligation de mettre en place un budget annexe

Par délibération n° 2010/22 du 11 juin 2010, le Comité Syndical a créé le budget annexe avec les objectifs suivants :

- La nécessité de tenir une comptabilité dédiée aux opérations d'acquisition et de cession de terrains dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA
- La nécessité d'une comptabilité des stocks de terrains : le coût de revient des terrains n'est pas retracé dans des comptes d'immobilisations (comptes de classe 2) car l'objectif d'une telle opération n'est justement pas d'immobiliser les terrains mais au contraire de les vendre. Dès lors, la valeur des terrains (prix d'achat augmenté de l'ensemble des frais s'y rapportant : indemnités de résiliation de baux, études, frais d'entretien, ...) est décrite dans des comptes de stocks (compte de classe 3)

Par délibération n° 2014/142 du 6 juin 2014, le Syndicat Mixte a cédé à Isère Aménagement une première partie des terrains (99 608 m<sup>2</sup>) pour répondre au projet d'agrandissement de l'entreprise THOR SARL sur la partie nord d'INSPIRA,

En conséquence, une recette est enregistrée au budget annexe pour un montant total de 1.892.437,36 €, le montant de l'acquisition étant payable en cinq annuités d'un montant de 378.487,47 € chacune, du 24/11/2016 au 24/11/2020 inclus.

Vu l'étude financière et fiscale annexée au pacte financier signé le 20 mai 2015, afin de contribuer au financement des participations au contrat de concession et diminuer les appels à participations des membres, il s'agit d'effectuer chaque année de 2016 à 2020 inclus, le reversement d'une partie du montant de la vente 2014 et correspondant exactement à l'annuité payée par Isère Aménagement, en recette de fonctionnement du budget principal.

Cette recette de fonctionnement enregistrée au budget principal sera ensuite transférée au niveau des recettes à la section d'investissement du budget principal, par le biais de l'affectation du résultat de l'année considérée, au moment du vote du compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,


Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Considérant l'ensemble de ces informations, et après exposé du Président le comité syndical :

➔ **autorise** le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe à la section de fonctionnement du budget principal, soit la somme de 378.487,47 € par an, correspondant de 2016 à 2020 inclus, à l'annuité de remboursement des terrains acquis par d'Isère Aménagement en 2014,

➔ **autorise** Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération publiée le 28/04/2016.  
Rendre exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/224**

**Objet : Avenant n°3 au contrat de concession avec la Société Publique Locale Isère Aménagement**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 10                  Votants : 11                  Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

Membres présents :

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

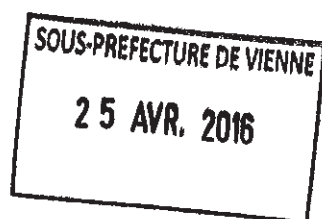
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2014/129 du 17 mars 2014 approuvant la désignation de la société Isère Aménagement comme aménageur de l'opération Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons et approuvant le traité de concession ainsi que ses annexes, à passer entre le Syndicat Mixte et la SPL Isère Aménagement,

Vu le contrat de concession d'aménagement et ses annexes entre le Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons et la Société Publique Locale Isère Aménagement signé le 14 avril 2014,

Vu la délibération n°2014/148 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession,

Vu la délibération n°2015/208 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession,

Considérant les éléments de décalage de calendrier décrits à l'avenant n°2 à savoir :

- les évolutions règlementaires et plus particulièrement, le Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,
- la nécessité d'approfondir les études technico-économiques avant le dépôt du dossier de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté et d'autorisation unique décalant ainsi le calendrier de l'opération de six (6) mois soit un dossier de réalisation en 2017,

Conformément à l'article 5 du Traité de concession, le foncier ne sera cédé à Isère Aménagement qu'au moment de la délibération approuvant le dossier de réalisation soit un décalage de 2016 à 2017,

Considérant qu'il convient de modifier en conséquence le montant de l'avance du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons en 2016, initialement prévu de 7,8 millions d'euros à 5,7 millions d'euros. Le solde de 2,1 millions d'euros serait versé en 4 fois en complément des avances prévues en 2017 - 2018 - 2019 et 2020.

Considérant le projet d'avenant n°3, ci-joint annexe n°1,

Considérant l'ensemble de ces informations, le comité syndical :

➤ **approuve** l'avenant n°3 au traité de concession ainsi que ses annexes modifiées entre le Syndicat Mixte et la SPL Isère Aménagement,

➤ **approuve** le versement d'avance sur cession d'équipements publics conformément au bilan prévisionnel annexé au traité de concession pour l'année 2016 au montant de 5 700 000 € HT.

➤ **autorise** Monsieur le Président à signer cet avenant n°3 ainsi que tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération publiée le 20/04/2016  
Rendre exécutoire immédiatement.

République Française

-----

## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

### Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016

#### Délibération n° 2016/225

#### **Objet : Attribution de l'indemnité de conseil**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 10                      Votants : 11                      Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### Membres présents :

#### **Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

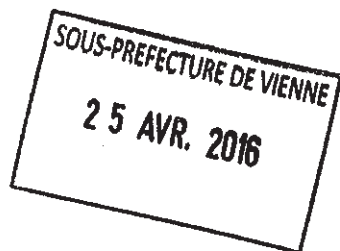
#### **Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

#### **Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les comptables receveurs des finances, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui donne lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil.

L'arrêté du 16 décembre 1983 prévoit les conditions dans lesquelles le conseil syndical peut attribuer une indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Par délibération du 27 mai 2015, le conseil syndical a décidé le versement en faveur de Monsieur Robert GRAND, comptable receveur du Syndicat Mixte de la Zone Industriale Portuaire de Salaise Sablons en poste depuis le 3 décembre 2010, d'une indemnité de conseil à son taux maximum.

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2016/215 du 4 mars 2016, portant élection des nouveaux membres du bureau suite aux élections régionales,

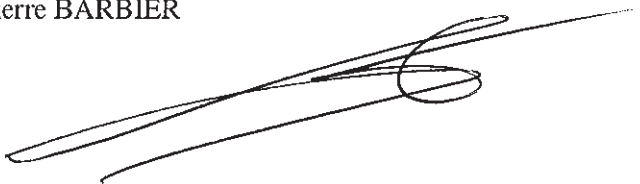
Considérant que le comité syndical doit, lors de l'installation d'une nouvelle mandature, se prononcer sur le versement de cette indemnité de conseil au profit du receveur des finances, le comité syndical :

➤ **Accorde** à Monsieur Robert GRAND l'indemnité de conseil au taux de 50% pour la prestation d'assistance et de conseil des services au syndicat mixte à compter de la présente délibération,

➤ **Dit** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera acquise à Monsieur Robert GRAND pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire,

➤ **Autorise** Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution du présent rapport.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération prise le 28/04/2016  
Revue exécutoire immédiatement.

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/226**

**Objet : Désignation du représentant du Syndicat Mixte au sein de la Société Publique Locale Isère Aménagement et de son censeur.**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 10                      Votants : 11                      Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

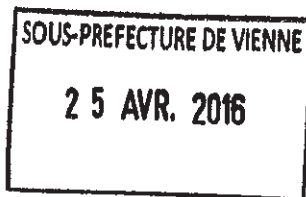
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5,

Vu les statuts de la SPL "Isère Aménagement" ci-joint,

Vu la délibération n°79 du 22 octobre 2012 du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire approuvant la participation du Syndicat Mixte au capital d'Isère Aménagement,

Vu la dernière délibération n°184 du 27 mai 2015 du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire désignant le représentant au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale d'Isère Aménagement,

Considérant que les élections régionales de décembre 2015 ont modifié la représentation des élus représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes au Comité syndical du syndicat mixte,

Considérant la nécessité de désigner à nouveau un représentant ainsi qu'un censeur au sein de la SPL Isère Aménagement et conformément à l'article 17 des statuts d'Isère Aménagement.

Le comité syndical, après avoir entendu le rapport du Président,

➤ **Désigne** M. Robert DURANTON pour représenter le syndicat aux assemblées générales, en qualité de porteur des actions,

➤ **Désigne** M. Robert DURANTON pour représenter le syndicat au Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'Isère Aménagement. Il sera le garant du contrôle analogue du syndicat mixte de la Zone Industriale Portuaire de Salaise-Sablons, conformément à l'article 30 des statuts,

➤ Désigne M. Jean-Louis GUERRY, en qualité de censeur pour représenter le syndicat aux Assemblées Générales,

➤ **Désigne** M. Jean-Louis GUERRY en qualité de censeur, pour représenter le syndicat au Conseil d'Administration. Le censeur assistera avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration. Il ne pourra participer au décompte des voix et n'aura pas de voix délibérative,

➤ **Autorise**, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER





Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendre exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/227**

**Objet : Désignation représentant du syndicat mixte au sein de l'Association Rhône Alpes Des Développeurs Economiques Locaux (ARADEL)**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Francis CHARVET, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 10                  Votants : 11                  Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

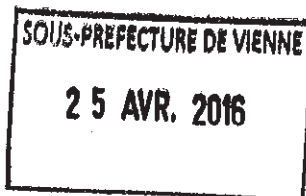
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu les articles L.5271-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire,

Vu les statuts et l'objet de l'association ARADEL

Vu la délibération n° 2013-109 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 du syndicat mixte décidant de l'adhésion du syndicat mixte à l'association ARADEL,

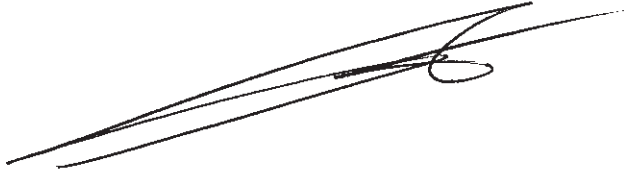
Considérant la nécessité de désigner à nouveau un représentant du syndicat mixte au sein de l'association ARADEL du fait de la nouvelle désignation des délégués au sein du syndicat mixte,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

➔ **désigne**, Mme Annick MERLE, en qualité de représentant du Syndicat Mixte au sein de L'Association Rhône Alpes Des Développeurs Economiques Locaux (ARADEL).

➔ **autorise**, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name of the President.

Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendre exécution immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/228**

**Objet : Désignation représentant du syndicat mixte au sein de l'association PALME**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 10                  Votants : 11                  Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

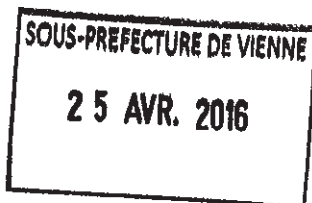
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire,

Vu les statuts et l'objet de l'association PALME

Vu la délibération n° 2013-110 du syndicat mixte en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 décidant de l'adhésion du syndicat mixte à l'association PALME,


Considérant la nécessité de désigner à nouveau un représentant du syndicat mixte au sein de l'association PALME du fait de la nouvelle désignation des délégués au sein du syndicat mixte,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

➤ **désigne**, Mme Michèle CEDRIN , en qualité de représentant du Syndicat Mixte au sein de L'Association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités (PALME),

➤ **autorise**, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Barbiere', written over a horizontal line.

Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendue exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/229**

**Objet : Désignation délégué élu au CNAS**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 10                      Votants : 11                      Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

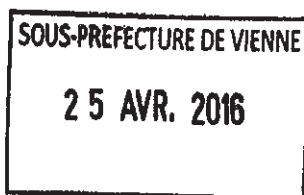
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Le comité syndical a, par délibération n° 2012-85, décidé de la mise en place d'une politique d'action sociale pour son personnel conformément à la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale notamment en adhérant au Comité National d'Actions Sociales (CNAS).

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter le syndicat mixte au sein du CNAS.

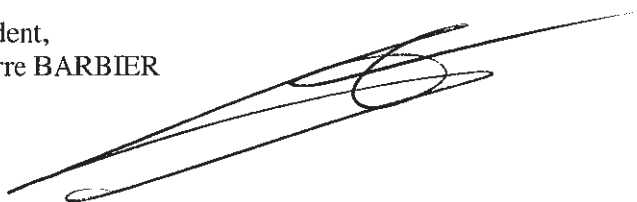
La durée de leur mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Considérant la nécessité de désigner à nouveau un représentant du syndicat mixte au sein du CNAS du fait de la nouvelle désignation des délégués au sein du syndicat mixte,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

➤ **désigne** M. Gilles VIAL membre du Comité Syndical, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du Comité National d'Actions Sociales (CNAS),

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendre exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/230**

**Objet : Appel à projet – Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 11                      Votants : 12                      Pour : 0                      Contre : 12                      Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

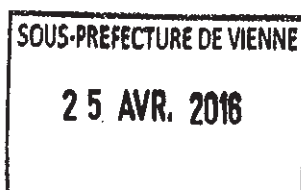
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le courrier de Mme le Sous - Préfet de Vienne reçu le 5 février 2016 appelant l'attention du Syndicat Mixte sur l'appel à projet porté par l'Agence de l'Eau Méditerranée-Corse qui pourrait permettre de financer rapidement une étude sur le Bassin versant de la Sanne pour identifier son fonctionnement hydro-morpho-sédimentaire, son fonctionnement biologique, et de définir son potentiel de renaturation par secteurs,

Considérant que cette étude est un préalable à l'ouverture de financement de la partie travaux par l'agence de l'eau d'une solution de renaturation,

Considérant que la prise de compétence GEMAPI n'a pas encore fait l'objet d'une décision d'anticipation par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ni d'un transfert des compétences du SIAH du Bassin de la Sanne,

Considérant la réponse à l'appel à projet déposé le 31 mars 2016, ci-jointe, sous réserve de délibération du comité syndical,

Considérant que l'étude pourrait être engagée au 1<sup>er</sup> janvier 2017,


Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant de la contribution attendue	%
Agence de l'eau.....	120 000 € TTC	80 %
<b>Part d'autofinancement</b>	30 000 € TTC	20 %

Considérant l'ensemble de ces informations, le comité syndical :

- **approuve** le dossier de candidature déposé auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **autorise** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la candidature,
- **autorise** le Président à solliciter tout financement complémentaire notamment auprès des collectivités qui prendraient la compétence GEMAPI au moment du lancement de l'étude,
- **autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER





République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/231**

**Objet : Convention de communication tripartite, relative à la transmission d'information en cas d'incident ou d'accident**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 11                      Votants : 12                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

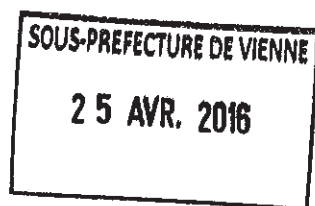
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu l'arrêté préfectoral 2009-02037 portant création du Syndicat Mixte et définissant ses compétences,

Vu la délibération 2013/115 approuvant la charte pour un espace industriel responsable et multimodal prévoyant notamment la mise en place d'une démarche qualité environnementale et sociétale,

Vu les exigences de la norme ISO 14001 (§ 8.2 préparation et réponses aux situations d'urgence),

Considérant l'existence de plans d'opérations internes (POI) et Plans Particuliers d'Intervention (PPI) au sein des Entreprises d'Inspira,

Considérant l'existence d'un Plan Communal de Sauvegarde au sein de la Commune de Salaise sur Sanne,

Considérant l'existence d'une convention relative à la transmission d'information en cas d'incident ou d'accident entre des Entreprises d'Inspira et la Commune de Salaise sur Sanne,

Considérant l'existence de risques industriels majeurs au sein d'Inspira,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une communication efficace entre les Entreprises d'Inspira, les Communes de Salaise sur Sanne et Sablons et le Syndicat Mixte, afin d'anticiper et de gérer au mieux les situations d'urgence potentielles ou réelles sur Inspira, qu'elles soient d'origine interne ou externe,

Le comité syndical :

➤ **approuve** la convention tripartite, relative à la transmission d'information en cas d'incident ou d'accident. Les trois parties sont l'Entreprise (Entreprise d'Inspira), la Commune (Salaise sur Sanne ou Sablons) et le Syndicat Mixte de la ZIP Salaise-Sablons.

➤ **autorise** M. le Président à signer les conventions tripartites avec les Entreprises d'Inspira et les communes de Salaise sur Sanne et Sablons.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendre exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/232**

**Objet : Mise en œuvre de la télétransmission et signature d'une convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation du Centre de Gestion de l'Isère**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 11                      Votants : 12                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

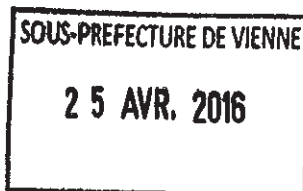
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le syndicat mixte souhaite s'engager dans la télétransmission de ses actes et de ses documents budgétaires soumis au contrôle de légalité à la Sous-Préfecture via le dispositif ACTES ainsi que dans la dématérialisation de la comptabilité publique dans le cadre du Protocole d'Echanges Standard –PES V2,

Considérant le projet de convention avec la Préfecture de l'Isère autorisant la télétransmission des actes et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité, joint en annexe n°1,

Considérant le projet de convention proposé par le Centre de Gestion de l'Isère présentant un ensemble de prestations destinées à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation et de télétransmission de certains documents administratifs, joint en annexe n°2,

Considérant l'ensemble de ces informations, le comité syndical :

➔ **autorise** la participation du syndicat mixte à la télétransmission des actes et des documents budgétaires au contrôle de légalité via le dispositif « ACTES » et la dématérialisation de la comptabilité publique via le Protocole d'Echanges Standard PES-V2,

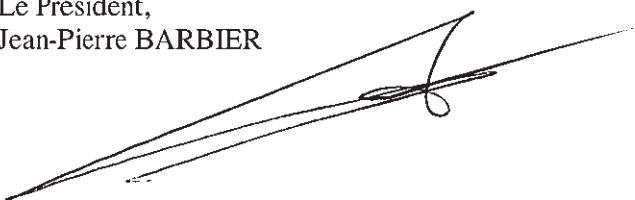
➔ **autorise** le Président à signer avec le centre de gestion de l'Isère le projet convention pour bénéficier de l'accès à diverses plateformes mutualisées mises à disposition par le CDG 38 dans ce cadre, joint en annexe n°1,

➔ **autorise** le Président à signer le projet de convention avec la Préfecture de l'Isère autorisant la télétransmission des actes et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité, joint en annexe n°2,

➔ **autorise** le Président à signer électroniquement les actes télétransmis,

➔ **autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendu exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/233**

**Objet : Délégation de signature pour les marchés publics inférieurs à 10 000 €HT**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 11                  Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Par délibération n°2016/216 du 4 mars 2016, le comité syndical a donné délégation de pouvoir au Président du Syndicat Mixte pour un nombre limité d'opérations dont celle lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, les mesures d'exécution, la résiliation étant une de ses modalités, et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services d'un montant inférieur à 90 000 € HT dès lors que les crédits sont prévus au budget.

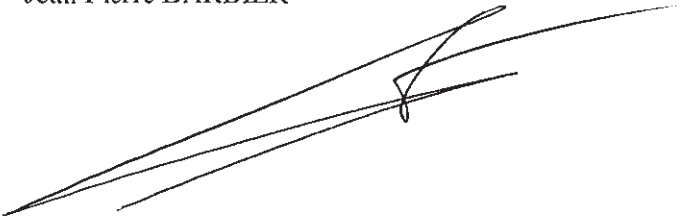
Vu l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte qui prévoit que le Président peut donner délégation de signature par arrêté, sous sa surveillance, aux agents recrutés par le Syndicat,

Considérant les achats de petites prestations nécessaires au bon fonctionnement administratif du Syndicat Mixte, le comité syndical :

➤ **autorise** le Président à donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Vincent DAÏN, Directeur, ingénieur principal, pour toute décision et signature concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, devis et bons de commande de travaux, fourniture, et de services et des accords-cadres, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget et d'un montant inférieur à 10 000 € HT.

➤ Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the printed name 'Jean-Pierre BARBIER'.

délibération publiée le 28/04/2016  
Rendre exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

---

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/234**

**Objet : Protection sociale des agents- participation employeur**

---

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 11                  Votants : 12                  Pour : 12                  Contre : 0                  Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

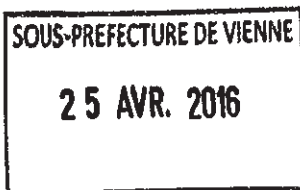
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2012/91 en date du 2 octobre 2012 fixant une participation du Syndicat Mixte aux prestations de protection santé complémentaire et de prévoyance contre les accidents de la vie pour le personnel du syndicat mixte,

Considérant le recrutement effectif de la responsable animation et développement économique en remplacement du Directeur adjoint qui ne bénéficie pas encore d'une participation employeur au titre de la prévoyance,

Considérant le décret n° 2016-203 du 26.02.2016 qui modifie l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur principal entraînant modification du traitement indiciaire brut du directeur et donc du montant de participation employeur au titre de la prévoyance,

Considérant la nomination de la responsable financière sur le grade de rédacteur entraînant modification du traitement indiciaire brut de la responsable financière et donc du montant de participation employeur au titre de la prévoyance,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

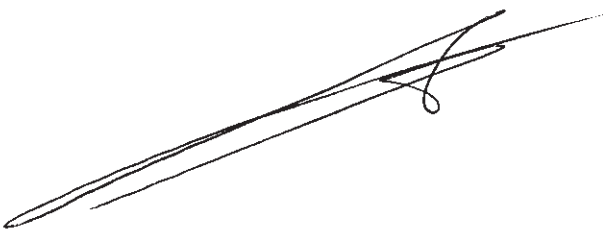
➤ **Fixe** une participation mensuelle (en euros TTC) du Syndicat Mixte aux prestations de prévoyance contre les accidents de la vie d'un montant de 100 € par agent.

Conformément à l'article 25 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 « le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide ». Aussi, le montant total de la participation employeur ne pourra excéder 100 % de la garantie de base (incapacité) hors option due par l'agent à l'organisme de prévoyance.

➤ **autorise**, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites sur le chapitre 012 de la section fonctionnement du budget principal du syndicat mixte.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER





Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendre exécutoire immédiatement

République Française

-----

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016**

**Délibération n° 2016/235**

**Objet : Transposition du régime indemnitaire actuel dans le nouveau régime indemnitaire**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 11                      Votants : 12                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Membres présents :**

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

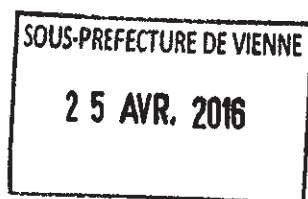
**Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

**Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n° 2012/60 du 18 janvier 2012 instituant le régime indemnitaire pour le personnel du syndicat mixte,

Vu la délibération n° 2012/89 du 22 octobre 2012 modifiant le régime indemnitaire conformément aux textes de loi,

Vu la délibération n° 2014/147 du 6 juin 2014 complétant l'institution du régime indemnitaire à de nouveaux grades du personnel,

Considérant, à ce jour, les bénéficiaires du RIFSEEP sont les cadres d'emplois d'Attachés, de Rédacteurs, d'Adjoint administratifs et qu'ils ne bénéficient plus de l'IAT, de l'IEMP, de l'IFTS. Les autres cadres d'emplois continuent de percevoir les anciennes primes.

Considérant l'ensemble de ces informations, le comité syndical :

➤ **Transpose** le régime indemnitaire actuel dans le nouveau régime indemnitaire – RIFSEEP à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

➤ **Approuve** que les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire n° 2012/89 du 22 octobre 2012 et n° 2014/147 du 6 juin 2014 sont modifiées pour prendre en compte les nouveaux bénéficiaires du RIFSEEP. Tous les autres articles et modalités sont inchangés.

➤ **Approuve** les primes utilisées au Syndicat Mixte après transposition

Prime Texte de référence	Montant annuel	Cadres d'emplois bénéficiaires
Indemnité spécifique de service (ISS) décret n° 2003-799 du 25 août 2003	27 214,88 €	Ingénieurs
Prime de service et de rendement (PSR) Décret 2009-1558 du 15.12.2009	7293 €	Ingénieurs
Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Décret n° 2014-513 du 20/05/2014	66790 €	Attachés rédacteurs adjoints administratifs

➤ **Prend acte** que conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

➤ **Autorise**, M. le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER



Délibération publiée le 28/04/2016  
Rendue exécutoire immédiatement

République Française

-----

## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

### Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 avril 2016

#### Délibération n° 2016/236

#### **Objet : Reprise d'un véhicule arrivant à terme de son crédit-bail**

L'an deux mil seize, le 13 avril à 8h00, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 29/03/2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat mixte au sein de la maison de projet, sous la présidence de Jean-Pierre BARBIER, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Présents : 11                      Votants : 12                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### Membres présents :

#### **Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :**

M. Francis CHARVET, Mme Roberte DI BIN, M. Jean-Louis GUERRY, M. Gilles VIAL

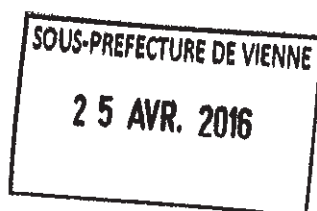
#### **Pour le DEPARTEMENT DE L'ISERE :**

M. Jean-Pierre BARBIER, M. Patrick CURTAUD, M. Robert DURANTON, Mme Annick MERLE

#### **Pour le CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M. Yannick NEUDER.

Membre excusé : M. Thierry KOVACS donne pouvoir à Mme Michèle CEDRIN



Début 2012, le Syndicat Mixte procédait à l'achat de son premier véhicule financé au comptant, pour permettre les déplacements professionnels de l'agent du Département en charge du projet.

Suite au renforcement de l'équipe en 2012, le Syndicat Mixte a procédé à l'acquisition d'un second véhicule pour subvenir aux déplacements des agents. Ce véhicule a été financé par la mise en place d'un contrat de crédit-bail étalé sur quatre années.

Considérant le terme du contrat de crédit-bail avec le dernier loyer en juin 2016 et le kilométrage du véhicule de 110 000 km,

Considérant l'offre de rachat du bailleur pour un montant de 4.700 € TTC,

Considérant le différentiel de 602,68 € TTC, nécessaires aux petites réparations pour correspondre au montant de l'option d'achat,

Considérant la proposition du Département de l'Isère de bénéficier de moyens mutualisés de gestion de parc selon les caractéristiques suivantes :

Mise à disposition d'un véhicule type C3 ou Clio diesel 75ch neuf équipé de climatisation et pneus contact toute l'année : Terme fixe journalier 6,37 € x 360 jours et terme variable 0,17 € par km. Ce tarif comprend la maintenance totale, les contrôles obligatoires, le carburant et une Assurance tous dommages pour les véhicules de moins de 5 ans avec franchise 500 €. Des options seront intégrées, si nécessaires, selon les besoins du Syndicat Mixte.

Considérant que les véhicules du Syndicat Mixte effectuent entre 10 000 et 15 000 km par an soit un coût annuel entre 4000 € et 4800 € par an environ,

Considérant les nécessités de déplacements des autres agents du Syndicat Mixte, le comité syndical :

- **approuve** l'offre d'acquisition par le bailleur, petites réparations réalisées soit 4 700 € TTC,
- **approuve** la proposition de mutualisation de gestion des véhicules avec les services du Département,
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cet achat et à la convention de mise à disposition d'un véhicule avec le Département de l'Isère.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le chapitre 21 de la section d'investissement du budget principal.

Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER

